

Reporting CSRD : Guide de sa mise en place

Mise en place du reporting CSRD : découvrez les outils indispensables, le calendrier, et comment se mettre en conformité avec la directive européenne.



GUIDE COMPLET POUR LA MISE EN PLACE DU REPORTING CSRD

SOMMAIRE

1. Calendrier et entreprises concernées

- 1.1. Qu'est-ce que la CSRD ?
- 1.2. Qui est concerné par la CSRD ?

2. Quels outils pour mettre en place la CSRD ?

- 2.1. Outils de reporting ESG
- 2.2. La CSRD et les outils

3. Se mettre en conformité

- 3.1. Quelles sont les étapes clés pour la conformité CSRD ?
- 3.2. Intégration des outils
- 3.3. Comment Synvance peut vous accompagner dans la mise en place du Reporting CSRD ?

4. Questions fréquentes des clients et les réponses

- 4.1. Comment intégrer notre "outil avec vos systèmes existants ?
- 4.2. Comment garantir la confidentialité et la sécurité des informations ESG ?
- 4.3. Notre outil est-il adaptable aux besoins spécifiques de votre entreprise ?
- 4.4. Quelle est la disponibilité du support technique et des mises à jour ?



La **directive CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive) est en train de transformer radicalement la manière dont les entreprises européennes abordent le développement durable et la transparence en matière de reporting. En effet, cette **nouvelle réglementation** vise à renforcer la confiance des consommateurs, des investisseurs et des salariés dans les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises.

Dans cet article, nous allons vous guider à travers les **étapes clés** pour comprendre et **mettre en œuvre** avec succès votre reporting CSRD.





1. **CALENDRIER ET ENTREPRISES CONCERNÉES**

Découvrez rapidement le calendrier de la mise en œuvre de la CRSD et quelles sont les entreprises visées.



31 juillet 2023	Adoption par la Commission d'un premier lot de normes européennes (ESRS) : les normes transversales généralistes.
30 juin 2024	Adoption par la Commission d'un deuxième et troisième lots de normes : 1- normes sectorielles 2- normes PME. Et amélioration si nécessaire des normes transversales généralistes
2025	Premier reporting CSRD (sur l'année 2024) pour les entreprises soumises à la NFRD (entreprises déjà soumises à la DPEF)
2026	Premier reporting CSRD (sur l'année 2025) pour les grandes entreprises non soumises à NFRD (grandes entreprises non soumises à la DPEF : SAS, SARL, certaines filiales)
1er octobre 2026	Adoption par la Commission des standards d'assurance limitée
2027	Premier reporting CSRD (sur l'année 2026) pour les PME cotées Opt-out possible jusqu'à l'exercice 2028 (non-inclus).
1er octobre 2028	Adoption par la Commission des standards d'assurance raisonnable (sous réserve du résultat d'une étude d'impact)
2029	Premier reporting CSRD (sur l'année 2028) des sociétés non-européennes (hors sociétés cotées)
30 avril 2029	Clause de revue avec un rapport de la Commission

@CCI

1.1. QU'EST-CE QUE LA CSRD ?

La CSRD est une [directive européenne](#) qui vise à **harmoniser** et **renforcer** les exigences en matière de reporting non financier pour les entreprises. Elle a été adoptée par l'Union européenne en réponse aux défis posés par le changement climatique et la nécessité d'une économie plus durable. Elle est en vigueur depuis le **1er janvier 2024**.

En d'autres termes, la CSRD impose aux entreprises de **divulguer des informations sur leur performance ESG**, y compris leurs impacts :

- Environnementaux ;
- Sociaux ;
- Et de gouvernance.

L'objectif principal de cette directive est **d'améliorer** la qualité, la comparabilité et la fiabilité **des informations non financières** publiées par les entreprises.



1.2. QUI EST CONCERNÉ PAR LA CSRD ?

La CSRD s'applique aux grandes entreprises établies dans l'UE, y compris :

- Les sociétés mères et leurs filiales ; Et de gouvernance.
- Ainsi qu'à certaines PME cotées en bourse.

Les critères pour être considéré comme une grande entreprise comportent notamment un total bilan supérieur à 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires net supérieur à 40 millions d'euros. Les entreprises concernées par la CSRD doivent être vigilantes quant à leur conformité et vérifier qu'elles remplissent les exigences de reporting dans les délais impartis.





2. QUELS OUTILS POUR METTRE EN PLACE LA CSRD ?

Pour se conformer à la directive CSRD, les entreprises doivent s'équiper d'outils de reporting ESG.



2.1. OUTILS DE REPORTING ESG

Ces outils permettent de collecter, transformer, analyser et rapporter des données ESG de manière efficace et conforme aux normes en vigueur. Voici quelques types d'outils :

1. **Systèmes de gestion de données** : ces systèmes centralisent les données ESG et facilitent leur gestion.
2. **Outils d'analyse (BI)** : ils aident à interpréter les données et à identifier les tendances.
3. **Solutions de reporting (Disclosure Management - DM)** : elles automatisent la génération de rapports conformes aux exigences CSRD (exemple : Workiva).
4. **Logiciels de gestion de la performance (EPM)** : ils suivent les indicateurs de performance ESG et aident à définir des objectifs, à l'instar d'Anaplan ou de Tagetik.
5. **Les outils spécialisés** : ils ont été développés en se basant sur les normes actuelles et proposent des fonctionnalités dédiées à la collecte de données, leur transformation et la création de rapport (Karbonpath, Sweep).



2.2. LA CSRD ET LES OUTILS

Les outils de reporting doivent être sélectionnés en fonction de plusieurs critères pour garantir leur efficacité et leur conformité avec la CSRD. Voici ce que cela vise :

- **Intégrer les normes internationales** telles que la GRI, les principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme ainsi que les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- **Assurer la traçabilité** de chaque donnée depuis sa source jusqu'au rapport final et permettre une auditabilité complète.
- **Automatiser la collecte et le traitement des données** pour réduire la charge de travail et minimiser les erreurs.
- **Fournir des analyses en temps réel** pour permettre une prise de décision rapide et informée.
- **Permettre de piloter les objectifs et plans d'actions associés.**

À noter

La *Global Reporting Initiative* (GRI) est une organisation internationale indépendante qui aide les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à comprendre et à communiquer leur impact sur des questions majeures telles que le changement climatique, les droits de l'homme et la corruption. Créée en 1997, la GRI a développé un cadre de normes mondialement reconnu pour l'élaboration de rapports de durabilité, également appelés rapports ESG (Environnement, Social, Gouvernance).



3. SE METTRE EN CONFORMITÉ ?

Afin de se préparer à la mise en place du reporting CSRD, les entreprises doivent évaluer leur conformité actuelle aux exigences ESG et d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées.



3.1. QUELLES SONT LES ÉTAPES CLÉS POUR LA CONFORMITÉ CSRD ?

Voici quelques conseils pour vous aider dans cette démarche :

1. **Réaliser une analyse de double matérialité** : définissez le scope de reporting de votre entreprise.
2. **Réaliser un audit interne** : évaluez vos politiques, procédures et pratiques ESG existantes.
3. **Identifier les écarts** : comparez vos pratiques actuelles avec les exigences de la CSRD et identifiez les écarts.
4. **Mettre en place un projet avec une démarche et une équipe identifiée** : définissez votre planning projet et la montée en charge dans les prochaines années, identifiez les chantiers courts termes afin d'établir le premier rapport et les sujets de fond afin de tendre vers la performance extra-financière.



3.2. INTÉGRATION DES OUTILS

L'intégration des outils de reporting dans les systèmes existants est une étape incontournable. Voici comment procéder :

- **Évaluation des besoins** spécifiques de votre entreprise en matière de reporting ESG, notamment l'alignement avec le cycle finance, les fonctionnalités complémentaires telles que l'analyse de double matérialité, la compatibilité carbone, la taxonomie.
- **Sélection des outils** compatibles avec vos systèmes actuels, votre architecture et répondant aux exigences de la CSRD.
- **Formation des équipes** aux nouveaux outils.
- **Pilotage et ajustements** pour tester les outils et apporter les modifications nécessaires avant un déploiement complet.



3.3. COMMENT SYN Vance PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS LA MISE EN PLACE DU REPORTING CSRD ?

Chez [Synvance](#), nous comprenons que la mise en conformité avec la directive CSRD représente un enjeu complexe pour de nombreuses entreprises. Pour vous accompagner dans cette transition, nous proposons une **approche complète et personnalisée**, adaptée aux spécificités de votre organisation. Notre expertise se décline en plusieurs axes clés pour vous assurer une mise en œuvre réussie du reporting CSRD.

Analyse de double matérialité et analyse d'écart

La première étape pour se conformer à la CSRD consiste à réaliser une **analyse de double matérialité**. Cette étude permet de déterminer les sujets ESG qui ont un impact sur l'environnement et la société (matérialité d'impact), mais aussi sur la performance économique de votre entreprise (matérialité financière). Chez Synvance, nous vous aidons à cartographier ces enjeux afin de définir un périmètre de reporting pertinent et aligné avec les attentes réglementaires.

En parallèle, nous effectuons une **analyse d'écart** pour comparer vos pratiques actuelles aux exigences de la CSRD. Cette évaluation nous permet d'identifier les écarts et les points d'amélioration pour vous aider à atteindre la conformité. Nous vous fournissons un rapport détaillé qui met en lumière les actions prioritaires à entreprendre.

Cadrage : définir une feuille de route claire

Une fois l'analyse réalisée, nous procédons au **cadrage de votre projet CSRD**. Il s'agit de définir une feuille de route claire et exhaustive qui tient compte de vos enjeux métiers et de vos objectifs stratégiques. Ce cadrage comporte l'identification des projets à mettre en œuvre, l'élaboration des parcours métiers digitalisés, et l'alignement de votre organisation avec les nouvelles exigences de la directive.

Notre approche vise à **faciliter vos choix de solutions**, que ce soit en termes de technologies, de processus ou d'organisation. Nous mettons également en place les bases d'une gouvernance solide pour garantir la réussite du projet.

3.3. COMMENT SYN Vance PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS LA MISE EN PLACE DU REPORTING CSRD ?

Aide au choix d'outils : sélectionner les solutions adaptées

L'intégration des outils de reporting ESG est une composante fondamentale de la conformité CSRD. Chez Synvance, nous vous accompagnons dans **le choix des outils les mieux adaptés** à vos besoins. Nous vous aidons à sélectionner des solutions qui permettent de centraliser, analyser et rapporter vos données ESG de manière efficace et conforme aux normes.

Nous prenons en compte les critères suivants lors de la sélection des outils :

- **Compatibilité** avec vos systèmes existants pour assurer une intégration fluide.
- **Automatisation** de la collecte et du traitement des données pour minimiser les erreurs et les charges de travail.
- **Fonctionnalités avancées** telles que l'analyse de double matérialité et la gestion du bilan carbone.
- **Conformité** avec les standards internationaux tels que la GRI, la taxonomie européenne, et les directives de l'OCDE.

Assistance à l'implémentation : de la théorie à la pratique

Nous vous proposons une **assistance complète à l'implémentation**. Chaque solution est déployée de manière efficace et adaptée à votre organisation. Nous travaillons en étroite collaboration avec vos équipes pour former les utilisateurs, piloter les projets et effectuer les ajustements nécessaires.

Cette phase vise :

- La mise en place de la **gouvernance de projet**, avec une comitologie rigoureuse pour suivre l'avancement.
- La **conduite du changement**, en anticipant les besoins d'accompagnement de vos équipes et en assurant une transition fluide vers les nouvelles pratiques.
- Le **pilotage** et **l'optimisation continue** pour garantir que les outils mis en place répondent parfaitement aux objectifs fixés et permettent d'atteindre une performance extra-financière durable.

Grâce à notre expertise, nous vous aidons à transformer les exigences de la CSRD en **opportunités de création de valeur** pour votre entreprise. En collaborant avec Synvance, vous bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure, de la définition de votre stratégie ESG à sa mise en œuvre concrète.



4. QUESTIONS FRÉQUENTES DES CLIENTS ET LES RÉPONSES

Nos clients se posent souvent les questions suivantes.



4.1. COMMENT INTÉGRER NOTRE OUTIL AVEC VOS SYSTÈMES EXISTANTS ?

L'intégration de nouveaux outils avec les systèmes déjà en place est une préoccupation majeure pour nos clients. Nous veillons à ce que notre solution soit compatible avec vos infrastructures actuelles, en effectuant une analyse de vos systèmes et en effectuant une intégration fluide et sans interruption de vos opérations.



4.2. COMMENT GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES INFORMATIONS ESG ?

La sécurité des données est une priorité absolue, en particulier pour les informations sensibles liées aux critères ESG. Notre outil est doté de protocoles de sécurité avancés, qui englobent le cryptage des données, des contrôles d'accès rigoureux, et une conformité aux normes internationales en matière de protection des données.



4.3. NOTRE OUTIL EST-IL ADAPTABLE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DE VOTRE ENTREPRISE ?

La **flexibilité** est au cœur de notre solution. Elle permet une personnalisation selon les besoins spécifiques de chaque entreprise. Que ce soit pour ajuster les fonctionnalités, adapter les rapports, ou configurer des modules supplémentaires, notre outil déploie une solution sur mesure.



4.4. QUELLE EST LA DISPONIBILITÉ DU SUPPORT TECHNIQUE ET DES MISES À JOUR ?

Nous proposons un support technique **réactif** et disponible pour répondre à vos besoins en continu. De plus, notre outil bénéficie de mises à jour régulières pour s'adapter aux évolutions réglementaires et technologiques. Ainsi, votre système reste à jour et performant en permanence.

Se conformer à la CSRD est une étape fondamentale pour les entreprises européennes. Cela vise à renforcer leur transparence et leur engagement envers le développement durable. En choisissant les bons outils et en suivant une approche structurée, les entreprises peuvent respecter les exigences réglementaires et **améliorer leur performance ESG**, réduire les risques et **saisir de nouvelles opportunités** de marché.

Chez [Synvance](#), nous sommes convaincus que les clés de succès d'un projet de déploiement reposent sur **trois piliers** : méthodologie éprouvée, gouvernance solide et facteur humain. Notre équipe expérimentée est prête à vous accompagner dans cette transition vers une conformité CSRD réussie.

Pour plus d'informations et pour discuter de vos besoins spécifiques, [contactez notre équipe](#) d'experts chez **Synvance**. Nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape de votre projet de mise en conformité CSRD.



Synvance

12/20/2024